

France dans la dépense d'un curé vaut dans les habitudes au moins trois livres et dans Québec cent sous ou six francs la corde et on en consomme extrêmement à cause de la rigueur et de la longueur de l'hiver néanmoins, Monseigneur, le Roi et vous serez obéis et je ferai toutes choses pour réduire aux dîmes seules la subsistance des curés comme il m'est commandé.

Comme je ne dois point vous tromper, Monseigneur, je dois vous dire qu'il y n'y a point de personnes en ce pays, qui puisse doter une Eglise de m ll mais même qui la puisse faire bâtir solidement à ses dépens, tout les gens sont ici remplis d'une grande vanité et il n'y en a pas un qui ne prétende à être patron et chacun veut un curé dans sa terre et tout ces gens là, un seul excepté, sont fort endettés et dans la dernière pauvreté, et ce seul là est encore plus pauvre parce qu'il est dans une sordide avarice.

Il n'y a dans tout le pays que le nombre de sept églises paroissiales sans compter celle de Québec dont les murailles soient de pierre qui sont dans les Seigneuries de Monseigneur l'Evêque, et des Messieurs de St-Sulpice et dans deux seigneuries particulières lesquelles ont été baties de partie des fonds que Sa Majesté a appliqués pour ce sujet des fortes contributions de ces Messieurs et des charités des particuliers, les autres sont des pièces de bois et des planches qui ont été construites aux dépens des propriétaires des fiefs et des habitans que Monseigneur l'Evêque refuse de consacrer par ce qu'il dit qu'il est de son devoir et de son obligation de ne donner la consécration qu'à des bâtimens solides et de durée.

Ainsi, Monseigneur, si les dîmes suffisent pour la subsistance des curés, il ne sera pas de besoin que les patrons y contribuent, ce qu'ils ne sont pas en état de faire, puis qu'excepté les personnes que je viens de vous nommer, il n'y a pas un particulier dans ce pays qui ait le pouvoir de se mettre en devoir de faire bâtir des Eglises de quelque manière que ce soit, ils diront assez qu'ils le feront, mais il n'est pas en leur puissance de l'exécution et il y en a quelqu'uns qui m'ont dit qu'ils feraient bâtir le chacun de bonnes pièces de bois et qu'ils obligeraient les habitans de faire construire la nef de la même façon et qu'ils espéraient que sur cela on leur accorderait le patronage, il semble que par l'Edit du Roi ils doivent bâtir l'Eglise entièrement et ce serait encore une difficulté si un bâtiment de bois devrait suffire à moins que le Patron ne s'obligeat de l'entretenir, vous aurez la bonté, Monseigneur, de me faire savoir votre volonté sur ces deux chefs.

J'ai reçu l'Etat des gratifications qu'il a plu à Sa Majesté d'accorder aux Communautés, aux Eglises et aux particuliers de ce pays, je con-